

de l'hippodrome est située sur notre territoire, mais pas l'hippodrome lui-même.

**Question orale de Mme Nagy concernant « l'aménagement des boulevards
du centre en faveur des cyclistes »**

M. le Bourgmestre.- Madame Nagy, votre question n'est-elle pas redondante, après l'intervention publique portant sur le même sujet ?

Mme Nagy.- Je souhaiterais vous entendre sur la possibilité d'aménager un parc sur le boulevard Anspach. Cette proposition du Bral mérite d'être étudiée pour une zone qui ne compte aucun espace vert. Le cahier des charges élaboré pour les boulevards du centre pourrait-il intégrer la création d'un parc urbain sur une partie de ces boulevards ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Il est encore trop tôt pour se prononcer. Notre objectif prioritaire est de remettre en valeur les boulevards du centre, leurs commerces et leur bâti. Nous envisagerons la meilleure formule pour atteindre cet objectif.

M. le Bourgmestre.- Je vous annonce qu'un magistrat est présent sur l'avenue du Port et qu'il y a interdit le lancement des travaux. Demain, le parquet auditionnera l'entrepreneur et il y aura saisie des arbres abattus. Si ce dossier avait été traité par la Ville, au moins y aurait-il eu concertation publique...

(Brouhaha)
